

July 4, 1947

**Letter, French Legation in Romania to the Minister
of Foreign Affairs, M. Gh. Tatarescu**

Citation:

"Letter, French Legation in Romania to the Minister of Foreign Affairs, M. Gh. Tatarescu", July 4, 1947, Wilson Center Digital Archive, Arhiva MAE (AMAE)- Dosar special "Refuzul Romaniei de a participa la Planul Marshall", vol. C298, nr.212/1947. Contributed by Marian Zulean. <https://digitalarchive.umd.edu/document/300685>

Summary:

A letter of invitation from the French Legation in Romania addressed to Minister Tatarescu to invite the Romanian Government to the conference in July 12 in Paris.

Credits:

This document was made possible with support from Blavatnik Family Foundation

Original Language:

French

Contents:

Original Scan

LÉGATION DE FRANCE
EN
ROUMANIE

Document déclassifié
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

N° 577

La Légation de France présente ses compliments au Ministère Royal des Affaires Etrangères et, d'ordre de son Gouvernement, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit :

Les Gouvernements français et britannique ont procédé à l'étude des suggestions contenues dans le discours du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le 5 juin, à l'Université de Harvard.

Ils sont d'accord pour reconnaître que l'Europe doit prendre l'initiative de l'effort de reconstruction à entreprendre et qu'à cette fin, il est indispensable de procéder dans les plus brefs délais à l'établissement d'un programme couvrant les disponibilités et les besoins de l'Europe. Les deux Gouvernements estiment qu'une organisation devrait être créée pour réunir les éléments d'un tel programme.

Tous les Etats européens, à l'exception provisoire-

MINISTÈRE ROYAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUCAREST

BUCAREST

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

ment de l'Espagne, sont invités à collaborer librement
la tâche de cette organisation.

Cette organisation devrait consister en un "comité
de coopération" qui coordonnerait la tâche de sous-comités
spécialisés par produits ou par branches d'activité écon-
mique. Le comité de coopération serait composé des délégués
du Royaume Uni, de la France et de certains autres
Etats européens. Il devrait rechercher, comme le Secrétaire
d'Etat américain l'a lui-même suggéré, le concours
financier des Etats-Unis pour l'établissement du programme.

Quatre sous-comités seraient constitués pour faci-
liser la tâche du comité de coopération dans les domaines
suivants :

- 1° - ravitaillement et agriculture,
- 2° - énergie,
- 3° - sidérurgie,
- 4° - transports.

Les sous-comités seraient composés des représen-
tants de certains des pays européens les plus intéressés
dans chacune des branches considérées.

A N N E X E

Document déclassifié
(HC nr. 1201 / 4.12.2012)

"Projet d'organisation"

Les Gouvernements français et britannique soulignent toute l'importance du problème de l'accélération de la reconstruction et du développement économique des pays européens atteints par les effets de la guerre. Ils estiment que cette tâche serait facilitée par une aide économique des Etats-Unis semblable à celle qui a été suggérée par M. Marshall dans son discours du 5 juin 1947.

Ils estiment qu'il appartient d'abord à l'Europe, de s'aider elle-même en développant ses productions fondamentales. L'appui des Etats-Unis serait décisif pour lui permettre de poursuivre cet effort et pour apporter les ressources qui font défaut jusqu'à ce qu'il ait abouti. Ainsi sera le mieux assuré le redressement économique des pays européens et la sauvegarde de leur indépendance.

Afin de recueillir dans un bref délai les renseignements nécessaires à l'établissement d'un programme couvrant les disponibilités et les besoins de l'Europe, une organisation spéciale sera créée. Collaboreront à la tâche de cette organisation les Etats européens qui y sont disposés. L'organisation n'interviendra pas dans les affaires intérieures de ces Etats. Aucune action ne sera prise par l'organisation, qui pourrait être considérée comme une violation de leur souveraineté. Aucune atteinte ne sera portée au développement désirable des échanges européens.

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

- 2 -

Dans ces conditions les deux Gouvernements estiment opportun de prendre les dispositions suivantes :

Propositions

1°) Il est créé un Comité de coopération chargé d'établir un rapport relatif aux disponibilités et aux besoins de l'Europe au cours des 4 prochaines années. Ce rapport sera présenté au Gouvernement des Etats-Unis avant le 1er septembre 1947.

2°) Le rapport, complété d'après les renseignements fournis bénévolement par les divers pays désireux de s'associer à l'action entreprise, déterminera :

A - le développement de la production en ce qui concerne certaines activités essentielles, qui pourra résulter, d'une part des efforts accomplis individuellement par chaque pays européen, et d'autre part, des échanges intereuropéens de ressources disponibles

B - les besoins en quantité et en valeur, qui pourraient être couverts par une aide économique extra-européenne. Ces besoins comprendront les biens d'équipement destinés à assurer le développement de la production, et les biens de consommation essentiels (produits agricoles, charbon, etc...) destinés à assurer la vie économique de l'Europe pendant la période au cours de laquelle les productions nationales sont insuffisantes.

3°) Le Comité de Coopération sera composé des représentants de la France, du Royaume Uni et de certains autres pays européens.

4°) Pour accomplir sa tâche, il entrera en consultation avec tous les pays européens à l'exclusion provisoire de l'Espagne. Les renseignements relatifs aux disponibilités de l'Allemagne,

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

- 3 -

seront demandés aux commandants en chef, membres du Conseil de Contrôle. Toutes indications relatives au développement de la production allemande devront être conformes aux décisions du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et des autorités de contrôle.

5°) Le Comité de Coopération recherchera, ainsi qu'il a été suggéré par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, l'aide amicale des Etats-Unis pour l'élaboration du rapport.

6°) Quatre sous-Comités seront créés pour faciliter la tâche du Comité de Coopération :

- 1- ravitaillement et agriculture
- 2- énergie
- 3- sidérurgie
- 4- transports.

L'examen des problèmes de la balance des paiements sera fait par le Comité de Coopération lui-même.

Les sous-Comités seront composés, en dehors des représentants de la France et du Royaume Uni, des représentants des trois pays européens parmi les plus intéressés dans chacune des branches considérées.

Le Comité de Coopération et les sous-Comités auront leur siège à Paris.

La Commission Economique européenne sera, lors de sa session prochaine, informée de la création de cette organisation qui, de son côté, se tiendra en liaison avec l'O.N.U., ses institutions spécialisées et avec les organismes économiques intergouvernementaux existants". /.

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

Les Gouvernements français et britannique inviteront, le 12 juillet, à Paris, les représentants désignés par les pays qui auront accepté de collaborer, pour convenir de la composition du comité de coopération et des sous-comités.

Ce comité de coopération et les sous-comités spécialisés auraient leur siège à Paris et commenceraient leurs travaux le 15 juillet. Le rapport du comité de coopération devrait être établi pour être présenté au Gouvernement des Etats-Unis le 1er septembre 1947 au plus tard.

La commission économique européenne sera, lors de sa session prochaine, informée de la création de cette organisation qui, de son côté, se tiendrait en liaison avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organismes économiques intergouvernementaux existants.

Persuadés que les suggestions de M. Marshall correspondent aux intérêts de l'Europe tout entière, que la tâche de reconstruction de l'Europe serait facilitée

..

Document déclassifié
(HG n. 12017-412.2012)

d'une manière fondamentale par l'aide des Etats-Unis
 d'Amérique, que cette aide est subordonnée à un effort
 de coordination et d'entr'aide des nations européennes et
 mêmes, les Gouvernements français et britannique ont le
 honneur d'inviter le Gouvernement royal à participer au tra-
 vail de l'organisation qu'ils souhaitent voir constituer.
 Les deux Gouvernements attachent, dans ces conditions,
 un très grand prix à connaître, si possible avant le 10 ju-
 illet, la réponse que le Gouvernement royal entend faire
 à cet égard.

Le Ministère royal des Affaires Etrangères
 voudra bien trouver, sous ce pli, le texte du projet d'or-
 ganisation mentionné dans la communication ci-dessus.

Bucarest, le 4 juillet 1947



LEGATION DE FRANCE

en

ROUMANIE

No. 577

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

La Légation de France présente ses compliments au Ministère Royal des Affaires Etrangères et , d'ordre de son Gouvernement , a l'honneur de lui communiquer ce qui suit :

Les Gouvernements français et britannique ont procédé à l'étude des suggestions contenues dans le discours du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis , le 5 juin , à l'Université de Harvard.

Ils sont d'accord pour reconnaître que l'Europe doit prendre l'initiative de l'effort de reconstruction à entreprendre et qu'à cette fin , il est indispensable de procéder dans les plus brefs délais à l'établissement d'un programme couvrant les disponibilités et les besoins de l'Europe . Les deux Gouvernements estiment qu'une organisation devrait être créée pour réunir les éléments d'un tel programme.

Tous les Etats européens , à l'exception provisoirement de l'Espagne , sont invités à collaborer librement à la tâche de cette organisation .

Cette organisation devrait consister en un "comité de coopération" qui coordonnerait la tâche de sous-comités spécialisés par produits ou par branches d'activité économique. Le comité de coopération serait composé des délégués du Royaume Uni , de la France et de certains autres Etats européens . Il devrait rechercher , comme le Secrétaire

MINISTERE ROYAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

BUCAREST

./...

Document déclassifié
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

d'Etat américain l'a lui-même suggéré, le concours amical des Etats-Unis pour l'établissement du programme.

Quatre sous-comités seraient constitués pour faciliter la tâche du comité de coopération dans les domaines suivants:

1. ravitaillement et agriculture ;
2. énergie;
3. sidérurgie;
4. transports .

Les sous-comités seraient composés des représentants de certains des pays européens les plus intéressés dans chacune des branches considérées .

Les gouvernements français et britannique inviteront , le 12 juillet , à Paris , les représentants désignés par les pays qui auront accepté de collaborer , pour convenir de la composition du comité de coopération et des sous-comités.

Ce comité de coopération et les sous-comités spécialisés auraient leur siège à Paris et commenceraient leurs travaux le 15 juillet . Le rapport du comité de coopération devrait être établi pour être présenté au Gouvernement des Etats-Unis le 1-er septembre 1947 au plus tard.

La Commission économique européenne sera, lors de sa session prochaine , informée de la création de cette organisation qui , de son côté, se tiendrait en liaison avec l'Organisation des Nations Unies , ses institutions spécialisées et les organismes économiques intergouvernementaux existants .

Persuadés que les suggestions de M. Marshall correspondent aux intérêts de l'Europe tout entière , que la tâche de reconstruction de l'Europe serait facilitée d'une manière fondamentale par l'aide des Etats-Unis d'Amérique, que cette aide est subordonnée à un effort de coordination et d'entr'aide des nations européennes elles-mêmes , les Gouvernements français et britannique ont l'honneur d'inviter le Gouvernement royal à participer au travail de l'organisation qu'ils souhaitent voir constituer . Les deux Gouvernements attachent , dans ces conditions , un très grand prix à connaître , si possible avant le 10 juillet,

-3-

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

la réponse que le Gouvernement royal entend faire à cet égard.

Le Ministère Royal des Affaires Etrangères voudra bien trouver, sous ce pli , le texte du projet d'organisation mentionné dans la communication ci-dessus.

Bucarest , le 4 juillet 1947